



La Commission de l'Union africaine présente ses compliments aux Missions permanentes des États non africains et aux organisations internationales accréditées auprès de l'Union africaine et a l'honneur de les informer des invitations à la trente-quatrième (34^e) session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine prévue les 6 et 7 février 2021.

A cet égard, la Commission souhaite rappeler que la Conférence, lors de sa vingt-huitième (28^e) session ordinaire tenue les 30 et 31 janvier 2017, a adopté la décision Assembly/AU/Dec.635 (XXVIII) qui stipule ce qui suit : « **Les parties extérieures ne sont invitées aux Sommets qu'à titre exceptionnel et dans un but spécifique déterminé par les intérêts de l'Union africaine** ».

Toutefois, compte tenu des circonstances actuelles relatives à la pandémie de COVID-19, les États membres ont décidé que ladite session se tiendra en ligne avec un ordre du jour simplifié et une participation limitée, précédée par les réunions virtuelles de la trente-huitième (38^e) session ordinaire du Conseil exécutif les 3 et 4 février 2021 et de la trente-quatrième (34^e) session ordinaire de la Conférence prévue les 6 et 7 février 2021. Au vu de ce qui précède, la Commission voudrait informer les Missions permanentes des États non africains et les organisations internationales accréditées auprès de l'UA qu'il n'y aura pas d'invités aux sessions d'ouverture du Conseil exécutif et de la Conférence pour ledit Sommet.

La Commission de l'Union africaine saisit cette occasion pour renouveler aux Missions permanentes des États non africains et aux Organisations internationales accréditées auprès de l'Union africaine, l'assurance de sa plus haute considération.

Addis-Abeba, 2 février 2021

- Missions permanentes des États non africains
accréditées auprès de l'UA
Addis-Abeba
- Organisations internationales accréditées auprès
de l'UA
Addis-Abeba

Ampli : Missions permanentes des États membres de l'Union africaine
Addis-Abeba

